

EM/VC/TB/PP/AR/20/12/2021



COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES MERCREDI 15 DECEMBRE 2021

Séance Ordinaire



Nombre de conseillers en exercice	17
Nombre de présents	11
Nombre de pouvoirs	0
Nombre de votants	

L'an deux mil vingt et un, le 15 décembre à dix-sept heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Péray étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Jacques DUBAY, Maire en exercice.

Étaient présents : M. GERLAND Frédéric, Mme HART Céline, M. GIRAUD Florian, M. GUIGAL Bernard, M. BEAL Thomas, M. PÉALAT Philippe, Mme BADIER Isabelle,

Étaient également présents, des parents des jeunes élus ainsi que la presse (Mme VALLA Sara du journal Tain Tournon), Mme ROUSSET Aurélie (secrétaire administrative référente au CMJ),

Étaient absents : Néant.

Étaient absents excusés : DIBI Amias, MAZOYER Augustin, DEJEUX Louis, BOURDIN Loella, PAGE Benjamin, ESSEDIRI Noham.

(Le nombre d'absent est justifié par le contexte sanitaire lié à l'épidémie de la covid-19)

Monsieur le Maire remercie et souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes venues assister à l'installation officielle de ce nouveau Conseil Municipal des Jeunes de Saint-Péray.

Monsieur le Maire présente les conseillers municipaux qui assurent avec lui l'encadrement des jeunes élus tout au long de l'année : M. BÉAL Thomas *Conseiller Municipal Délégué au Conseil Municipal Jeunesse*, Mme HART Céline, *Adjointe au Maire en charge de l'Éducation et de la Jeunesse*, et les remercie chaleureusement pour leur implication.

N° 1 – Installation du Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Le Maire remercie particulièrement Thomas BÉAL (Conseiller Municipal Jeunesse référent) ainsi que les membres de la commission scolaire pour leur indéfectible investissement dans l'accompagnement de ces jeunes apprentis citoyens. L'importance de l'engagement des parents est également soulignée.

Monsieur le Maire et Thomas BÉAL félicitent les conseillers récemment élus. L'intérêt qu'ils portent à la vie communale est essentiel pour eux mais aussi pour la municipalité. La jeunesse est une véritable source de richesse, porteuse de nouvelles idées, de propositions. Ils les encouragent à s'investir dans leur fonction, à participer, à échanger, pour le bien de tous. Les actions ou projets pourront être choisis et réalisés, à condition bien entendu, que le budget attribué le permette. Ils leur assurent le soutien des membres du Conseil Municipal des adultes qui seront là pour les épauler.

Puis Monsieur Le Maire et Thomas BÉAL procèdent à l'installation officielle des jeunes élus :

- Ils appellent, les enfants élus de ce mandat des scrutins de novembre et décembre 2021.
- Ils remettent à ces derniers à chacun leur écharpe d'élu et les invitent à s'asseoir à leur place officielle. Des photos sont réalisées avec les parents dans la salle d'Honneur.

Monsieur le Maire et Thomas BÉAL déclarent le nouveau Conseil Municipal 2021-2022 officiellement installé.

Liste des élus pour l'année 2021-2022

Nom	Prénom	Établissement
DUC-GAYFFIER	Diane	BREMONDIERES
MARTIN	Amaryllis	BREMONDIERES
DIBI	Amias	SAINTE FAMILLE
ROGER	Lisa	SAINTE FAMILLE
HEME DE LACOTTE	Thomas	QUAI
GERARDIN	Mathilde	QUAI
ROSENTEIN	Naya	COLLEGE
CRENNE	Cleïla	COLLEGE
MAZOYER	Augustin	COLLEGE
KIRCHER	Louane	COLLEGE
DEJEUX	Louis	COLLEGE
BOURDIN	Loella	COLLEGE
WARD-ROMAIN	Palma	COLLEGE
POCHON	Anna	COLLEGE
PAGE	Benjamin	COLLEGE
REMOUE	Agathe	COLLEGE
ESSEDIRI	Noham	COLLEGE

Thomas BÉAL remet aux nouveaux élus la mallette du Jeune Conseiller, contenant leurs outils de travail (carnet, stylos ...) et « La Charte du Jeune Elu » qui devront lire, et signer pour marquer leur engagement.

N° 2 – Date du prochain Conseil Municipal des Jeunes

Monsieur Thomas BÉAL, explique les principes de fonctionnement du C.M.J.

Il leur remet le calendrier prévisionnel des réunions plénières et des commissions.

a) Les réunions :

Elles ont lieu en principe le mercredi qui précède les vacances scolaires, à la Mairie dans la salle d'Honneur, de 17h30 à 18h30 sous réserve de modification. Une convocation écrite sera envoyée par mail pour chaque réunion.

Dates à retenir :

09/02/2022, 13/04/2022, 06/07/2022

Les parents recherchent leur enfant en fin de réunion.

b) Les commissions :

Elles ont lieu en principe le mercredi.

Dates à retenir sous réserve de modification :

12/01/22, 16/03/22, 18/05/22, 15/06/22 à l'espace Mialan avec tous les élus par groupe et par thème.

Les parents recherchent leur enfant en fin de réunion.

N° 3 – Conclusion

Pour clore cette installation officielle, Monsieur le Maire et Monsieur Thomas BÉAL, souhaitent bonne chance aux jeunes élus et les invitent à se rassembler pour la photo de groupe en présence de la presse.

La séance publique est levée à 18 h 00.

Thomas BÉAL

Conseiller délégué jeunesse.



Jacques DUBAY

Maire de Saint-Péray.